



**L**a der ...

Je souhaitais dans un premier temps vous indiquer que l'excédent budgétaire cumulé de la commune au 31 décembre 2024 s'élève à plus de 400 000€. Cela permet d'envisager l'avenir sereinement sur nos futurs investissements tout en restant mesurés et prudents quand on sait que

les travaux d'aménagement de l'entrée Ouest de Daours sont estimés à plus de 750 000€ (enfouissement des réseaux et réaménagement de la voirie). La phase d'étude se termine, l'avis du Conseil Départemental est demandé et il restera à solliciter les établissements de crédit pour le financement.

Vous le savez, 2025 est la dernière année de l'équipe municipale en place, les élections pour le renouvellement des conseils municipaux devant avoir lieu début d'année prochaine.

La réglementation sur la communication municipale, très sourcilieuse de l'utilisation qui pourrait être faite de l'information durant la campagne électorale qui s'annonce, nous oblige à être très vigilants.

En conséquence, ce numéro sera le dernier de notre mandature. Il appartiendra au prochain exécutif municipal de le poursuivre ou pas.

Comme déjà annoncé, je ne me représenterai pas à vos suffrages en mars 2026. Certains conseillers m'ont également indiqué ne pas vouloir se représenter quand d'autres souhaitent continuer d'œuvrer pour le bien collectif.

C'est la vie normale d'une équipe dont chacun mesure l'investissement personnel que représente un mandat de conseiller municipal. Et puis comme pour tout un chacun les centres d'intérêts évoluent.

J'ai vécu deux mandats qui m'ont permis d'apprécier ce travail d'élu pour notre commune. Bien évidemment la qualité de l'investissement des conseillers et des adjoints m'a été très précieuse. Deux mandats car l'équipe d'aujourd'hui est dans la veine de celle qui s'était présentée à vos suffrages en 2014 avec Philippe DINE pour Maire.

A l'origine, en 2014, et au-delà des orientations affichées, nous étions soucieux de rester à l'écoute de tous et d'avoir un fonctionnement qui soit respectueux de chacun. Pour autant, et je crois nécessaire de le rappeler, l'intérêt général n'a jamais été la somme des intérêts particuliers. Je sais que c'est parfois difficile à entendre mais déroger à cette règle, c'est risquer d'entrer dans la démagogie et l'électorisme. Ce à quoi je me suis toujours refusé.

Je reste persuadé que des relations saines et apaisées sont nécessaires à la bonne administration d'une commune. Ce à quoi je me suis employé malgré des comportements parfois peu amènes à l'égard de notre équipe. Aussi, je reprendrai cette citation de Montaigne : « En me rendant insensible à l'adversité, ils m'ont fait plus de bien que s'ils m'eussent épargné ses atteintes ».

Avant de conclure ce petit édito, je tiens d'ores et déjà à féliciter toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la vie de notre commune. Je pense notamment aux associations dont les animations ont rythmé toutes ces années et qui participent au bien vivre ensemble. Mais également tous ceux qui nous ont accordé un peu de leur temps ne serait-ce que pour la tenue des bureaux de vote, l'entretien des espaces verts ... J'en oublie probablement, qu'ils m'en excusent !

Un petit mot sur les employés communaux qui, même s'ils sont parfois décriés, sont indispensables à l'entretien de notre environnement et à l'accueil du public. Je peux vous affirmer, pour avoir été à leurs côtés durant ces deux mandats combien il est parfois difficile de satisfaire toutes les demandes.

Voilà donc douze années passées au service de ma commune d'adoption, de notre belle commune, DAOURS. Une page se tourne mais nul doute que d'autres engagements m'attendent.

Pour l'heure, les vacances sont proches. Il est temps de profiter de cette période estivale qui permet de se ressourcer et de vivre de bons moments en famille.

Je souhaite, à tous, un bel été.

**Didier BARDET**  
Votre Maire

## Règlement local de publicité intercommunal

La communauté de Communes du Val de Somme a acquis la compétence pour la gestion des publicités sur son territoire. Aussi, il lui appartient d'élaborer un document réglementaire approuvé par le Conseil Communautaire. Le but est d'édicter des règles pour améliorer le cadre de vie, créer les conditions d'un territoire agréable et une plus value pour le commerce local.

Un premier audit, réalisé par un cabinet mandaté par la Com de Com, révèle de nombreux affichages non réglementaires sur notre territoire.

L'objectif de ce règlement, qui devrait être adopté pour la fin de cette année, c'est de permettre de concilier la liberté d'expression avec la protection du cadre de vie. Bien évidemment, vous pourrez via les phases réglementaires obligatoires de concertation et d'enquête publique, apporter vos remarques et suggestions. A suivre...



## Cérémonie du 8 mai

C'est sous un soleil radieux et devant une cinquantaine de personnes que les élèves de l'école, sous la direction de Madame TREFFLE, directrice, ont participé à la commémoration des 80 ans de la Libération. Pour clore la cérémonie ils ont entonné superbement trois couplets de la Marseillaise.

Une collation était ensuite offerte par la municipalité.

A l'issue de notre commémoration, une autre cérémonie attendait les élus à Lamotte-Brebière dans le cadre des commémorations intercommunales Daours, Bussy, Lamotte-Brebière et Vecquemont.

## L'aviez-vous remarquée ?



Une nouvelle porte d'entrée à la mairie. La vétusté de l'ancienne porte mais surtout les infiltrations d'air et donc les déperditions de chaleur nécessitaient son remplacement.

Cet investissement de 22360€ est en partie pris en charge par une subvention de l'Etat de 7826€ et une subvention du Conseil Départemental de 8944€. Pour la Commune cela représente donc un investissement de 5590€.

Cette porte en chêne massif a été fabriquée par L'entreprise Bergogne de Corbie. Le Conseil Municipal avait souhaité que le remplacement se rapproche le plus du modèle initial tout en étant source d'économie d'énergie.



Avant

Après



## 18 avril 2025 : Remise de la médaille d'Honneur du Val de Somme au soldat Aborigène Australien William Allan IRWIN



C'est devant une cinquantaine de personnes qu'a été remise à Peter Mileken, membre de la famille du soldat IRWIN décédé à Daours en 1918, la médaille d'Honneur de la Communauté de Communes du Val de Somme. C'est la première fois qu'une médaille d'Honneur est remise à l'initiative de la Communauté de Communes.

L'hommage a débuté au cimetière militaire de Daours où nombre de personnalités et d'administrés avaient répondu à l'invitation. Plusieurs gerbes et couronnes ont été déposées sur la tombe du soldat William Allan IRWIN. Une cornemuse et un didgeridoo ont accompagné la cérémonie. Tous se sont retrouvés à la salle des fêtes où la médaille a été remise par Didier BARDET, Maire de la commune.



Les élus du Val de Somme avec Peter MILEKEN



Soldat Australien jouant du Didgeridoo



Remise de la Médaille d'Honneur

## Opération Hauts-de-France propres

Ils étaient peu nombreux ce samedi 15 mars à parcourir les falaises à la recherche de déchets de toutes natures.

Le résultat est édifiant sur la capacité de quelques-uns à polluer notre environnement espaces verts. Ce n'est pas moins de 100kg que l'équipe des chasseurs aux marais a récoltés en une demie journée.

Quand chacun prendra conscience que les déchets jetés dans la nature polluent les eaux et les sols et qu'ils peuvent être dangereux pour les animaux et parfois pour l'Homme ...

Merci à toute l'équipe de Paolo LEROY, Président de l'association des chasseurs aux marais.



## Une saison pleine pour les équipes de notre club de football de l'US DVBA.



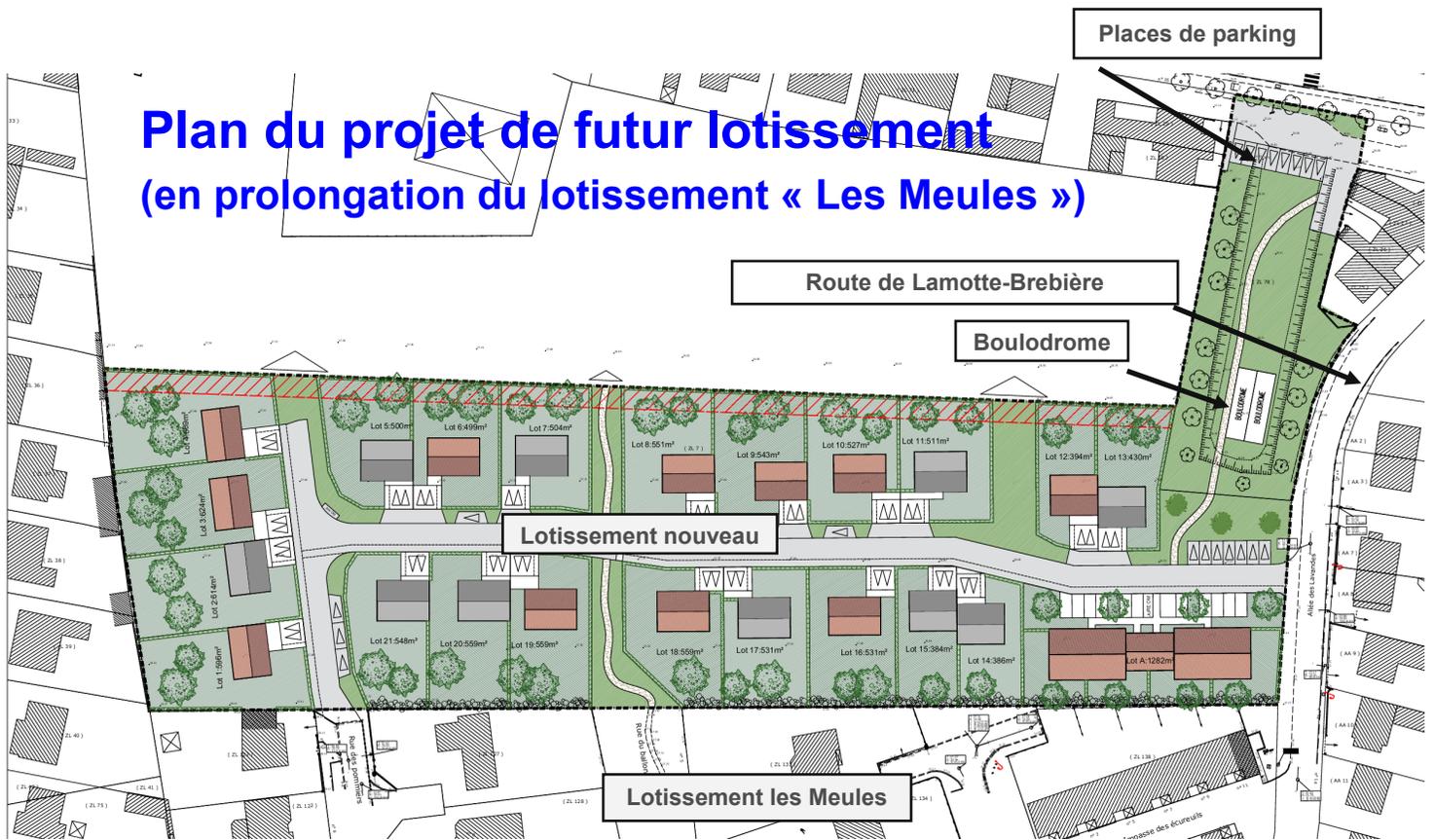
L'équipe 2 de l'US DVBA

L'équipe première gagne son championnat et accède à la D1, la plus haute division départementale. L'équipe 2, qui gagne également son championnat de D4, accède quant à elle à la D3 et enfin l'équipe féminine termine première de son championnat. Sans oublier le brillant parcours de l'équipe première en Coupe de France jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour, battue par Calais.

Bref, une superbe saison qui est la concrétisation du travail de tout un collectif et de l'intégration de beaucoup de jeunes. Aujourd'hui, ce sont près de 150 licenciés qui composent le club.

Enfin comme tous les ans, le tournoi de l'Ascension a rassemblé plus de 350 jeunes. Le succès de cette manifestation est à mettre à l'actif de tous les bénévoles du club.

Vous souhaitez vous inscrire au club de football, renseignements au : **06 76 66 90 19**



Ce lotissement serait composé de 21 parcelles à construction libre et d'un bloc de 12 logements à caractère social. Le permis de lotir a été déposé. Une fois accordé, le promoteur pourra commencer les travaux de voirie et de bornage des parcelles avec des surfaces avoisant les 500 M<sup>2</sup>. Plan consultable en mairie.

## Bibliothèque municipale

Voilà maintenant 7 ans que les élèves de Daours se rendent régulièrement à la bibliothèque du village. Ils viennent avec enthousiasme écouter une histoire et profiter des illustrations projetées sur grand écran.

Ensuite les élèves peuvent emprunter des livres pour prolonger le plaisir à la maison.

Les bébés de la micro-crèche ne sont pas oubliés et bénéficient de prêts d'ouvrages.

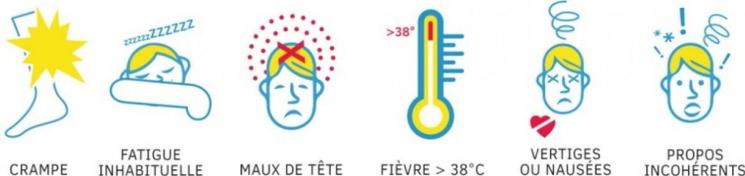
C'est avec plaisir qu'Anick, Danièle et Ginette ont accueilli en 2024 plus d'une soixantaine d'adultes inscrits qui profitent des nouveautés régulièrement acquises.

**Petit rappel :** L'inscription à la bibliothèque est gratuite et permet d'emprunter 5 livres par mois, de consulter son site et de réserver en ligne. Elle ouvre le droit à la consultation des publications de la bibliothèque numérique de la Somme.

Vous hésitez ? Venez les rencontrer les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30. Elles vous présenteront tous les avantages d'être adhérent et vous pourrez découvrir tous les livres disponibles.



## DURANT UN PIC DE CHALEUR, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15

Comme chaque année, l'été risque d'être marqué par des épisodes caniculaires, entraînant des recours aux soins et des hospitalisations en augmentation. Pourtant quelques gestes de prévention contre les effets de la chaleur et les symptômes d'une déshydratation ou d'un coup de chaleur suffisent à prévenir ces risques.

Aussi, soucieux d'anticiper et de prévoir lors de ces canicules, nous vous invitons à vous inscrire en mairie afin que nous puissions nous assurer que tout va bien et ainsi nous permettre d'intervenir en cas de besoin.